

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick



**La transition vers une économie à faibles émissions de carbone :
Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-
Brunswick**

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-1178-7 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-1177-0 (PDF : française)
ISSN 978-1-4605-1176-3 (PDF: English)

10948



Table des matières

Message du premier ministre	1
Message du ministre	2
Introduction : le plan et son but	3
Nos mesures	3
Leadership du gouvernement provincial	5
Le rôle du gouvernement provincial dans la direction du changement	5
Éducation et sensibilisation	6
Renforcement des capacités	6
Gouvernement neutre en carbone	6
Émissions de GES des bâtiments provinciaux	7
Émissions de GES du secteur des transports de la province	7
Approvisionnement à faible contenu de carbone	8
Collaboration et partenariats intergouvernementaux	8
Collaboration avec les collectivités des Premières Nations	9
Réductions des émissions de GES	10
Cibles de réduction des émissions de GES	11
Mesure intersectorielle : la tarification du carbone	11
Programmes d'énergie propre et d'efficacité énergétique	11
Énergie renouvelable et à faibles émissions	13
Réduction des émissions liées au transport	13
Réglementation des émissions de l'industrie	14
Réduction des émissions du GES des déchets	15
Émissions moindres de l'agriculture	15
Puits et crédits de carbone	15
Planification pour le développement intelligent et à faibles émissions de carbone	16
Adaptation aux effets des changements climatiques	17
Comprendre les effets des changements climatiques	17
Construction d'infrastructures pouvant résister aux changements climatiques	18
Appui à la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire	19
Adaptation des ressources naturelles et de l'agriculture	19
Réduction des dangers liés au climat	20
Réduction des répercussions des changements climatiques sur la santé publique	21
Possibilités économiques	22
Responsabilisation et présentation de rapports	22
Financement de la lutte contre les changements climatiques	23
Dans les années à venir	24

Message du premier ministre

Le gouvernement est à l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick et comprend ce qui est important pour eux.

Nous savons que les Néo-Brunswickois veulent que leur gouvernement investisse pour stimuler l'économie et améliorer leur qualité de vie. Nous voulons créer des emplois et soutenir la croissance économique de manière responsable et durable, tout en faisant du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille. Nous nous employons à donner suite à ces priorités et nous faisons avancer les choses grâce à votre soutien.

Le changement climatique est la question la plus importante pour l'humanité contemporaine. Le Nouveau-Brunswick doit faire sa part pour lutter contre le changement climatique. Le Nouveau-Brunswick doit améliorer sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Nous devons le faire de façon à respecter l'économie, les défis et les possibilités du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi nous avons formé le Comité spécial sur les changements climatiques. Ce comité multipartite de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a été mis sur pied en avril 2016. Il était chargé de consulter les Néo-Brunswickois au sujet des changements climatiques et de présenter un rapport et des recommandations à l'Assemblée législative.

Grâce au travail du Comité, nous savons que les changements climatiques constituent un enjeu très important pour les Néo-Brunswickois et que notre réussite dans la lutte contre le changement climatique dépendra de l'action collaborative et coordonnée de toute la population du Nouveau-Brunswick.

Nous avons appris que la lutte contre les changements climatiques dans les secteurs de la réduction des émissions et de l'adaptation aux changements climatiques offre la possibilité de créer des emplois à long terme dans la province et peut stimuler l'investissement dans l'innovation et le développement des entreprises. Nous devons être prêts à tirer avantage de ces possibilités au Nouveau-Brunswick.

Nous avons également constaté que les gens cherchent un leadership fort de la part du gouvernement provincial afin de guider notre lutte contre les changements climatiques.

Ce plan reconnaît ces nouvelles possibilités pour notre province, et tous les Néo-Brunswickois sont invités à participer en faisant de bons choix énergétiques, en réduisant les déchets et en investissant dans le renouvellement des sources d'énergie des domiciles et des entreprises.

Ces objectifs sont soutenus par ce nouveau plan d'action plus énergique sur les changements climatiques. Il est important que le Nouveau-Brunswick participe à l'effort pour s'attaquer au problème le plus important auquel l'humanité est confrontée dans les temps modernes. C'est ce qui ressort clairement de l'historique Accord de Paris sur les changements climatiques, que 195 pays ont approuvé. Les marchés changent à mesure que les gouvernements s'engagent dans la transition vers une économie à faible intensité de carbone et accueillent favorablement l'innovation et les nouvelles possibilités dans la lutte contre les changements climatiques.



Brian Gallant

Message du ministre

La croissance durable fait appel à l'innovation et à une planification à long terme. Une stratégie pour lutter contre les changements climatiques constitue un élément clé d'une croissance durable. Je suis heureux de vous présenter *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, qui décrit nos nouveaux engagements en faveur du renforcement des mesures pour lutter contre les changements climatiques.

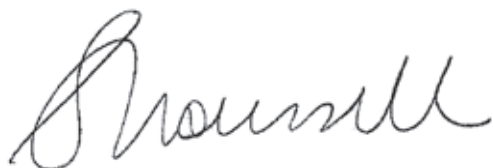
Les émissions du Nouveau-Brunswick devraient augmenter au cours des 15 prochaines années si rien n'est fait. Une approche stratégique et intégrée à l'égard des réductions d'émissions s'impose pour contrer la menace croissante des changements climatiques.

Relever un défi d'une telle ampleur est complexe et peut sembler très difficile. Toutefois, une vaste action menée par l'ensemble des citoyens, des entreprises et des gouvernements peut faire toute la différence.

Des changements majeurs sont en cours dans le monde entier et ici même, au Canada. Le Nouveau-Brunswick doit suivre le rythme de la mutation des marchés vers des économies à plus faible consommation de carbone pour demeurer concurrentielles. Le gouvernement provincial doit aussi agir promptement pour s'adapter aux effets des changements climatiques que nous subissons déjà et à ceux qui devraient survenir à l'avenir.

Ce nouveau plan d'action fournit une feuille de route de mesures concrètes pour réaliser notre vision de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en poursuivant la croissance économique et en augmentant la résilience du Nouveau-Brunswick à l'égard des changements climatiques grâce à l'adaptation.

Les effets des changements climatiques sur notre pays et notre province sont déjà visibles. Il devient de plus en plus manifeste que le coût de l'inaction est plus élevé que le coût de l'action, particulièrement une action précoce. Le Nouveau-Brunswick doit relever ce défi et le fera. *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* représente un important pas en avant dans nos efforts pour combattre la menace croissante que représentent les changements climatiques. Il est ambitieux, mais nécessaire. Le temps d'agir, c'est maintenant.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Rousselle', written in a cursive style.

L'honorable Serge Rousselle, c.r.
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Introduction : le plan et son but

Les scientifiques qui étudient le climat sont clairs. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat prévoit qu'une augmentation mondiale des températures de plus de 2 °C aura des conséquences irréversibles et catastrophiques. Le niveau actuel des émissions de gaz à effet de serre (GES) risque de faire augmenter les températures mondiales de 3,5 °C avant la fin du siècle.

Les projections révèlent également que les effets des changements climatiques seront plus marqués au Canada que dans le reste du monde. On prévoit que les températures augmenteront deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale. Dans le nord du Canada, on prévoit que cette augmentation sera trois fois plus rapide.

Cette tendance est déjà évidente au Nouveau-Brunswick. Nous constatons une augmentation des températures, des précipitations et du niveau de la mer. La province peut s'attendre à un risque accru de problèmes de santé liés à la chaleur, à de nouveaux parasites et espèces envahissantes, à des dommages causés par des inondations, aux effets de vents extrêmes et au givrage d'arbres et de lignes électriques. La hausse du niveau de la mer a également augmenté le risque d'inondation et d'érosion côtière.

En vertu de l'*Accord de Paris sur les changements climatiques*, le Canada et 194 autres pays ont convenu de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de deux degrés Celsius au cours de ce siècle. À ce jour, 110 pays ont ratifié l'accord, qui est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Cet accord historique des Nations Unies témoigne de l'engagement des pays à adapter leurs politiques et leurs budgets pour stimuler les économies à plus faible consommation de carbone. Cette certitude accrue quant à l'orientation à prendre devrait encourager des investissements importants des secteurs privé et public dans les nouvelles technologies et les méthodes qui amélioreront beaucoup la façon dont nous fonctionnons actuellement.

Le Canada apporte sa contribution avec des objectifs ambitieux en matière de réduction des GES, ses avancées sur le besoin d'adaptation aux changements climatiques et sa contribution aux actions relatives aux changements climatiques dans les pays en développement. Les premiers ministres ont lancé, dans le cadre de la Déclaration de Vancouver, un processus à l'échelle nationale avec l'objectif d'élaborer un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui solidifiera la collaboration entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral afin de respecter les engagements internationaux et nationaux.

Cette transition offre au Nouveau-Brunswick de nombreuses possibilités de renforcer l'efficacité et la compétitivité, de s'ouvrir à de nouvelles occasions d'affaires et d'accroître la résilience de nos infrastructures vieillissantes.

Nos mesures

Le *Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques* décrit une vision audacieuse pour notre province, en intensifiant nos efforts pour atténuer les changements climatiques.

La réduction des émissions de GES est essentielle pour limiter les augmentations futures de la température mondiale et les changements climatiques qui y sont associés. L'adaptation aux changements climatiques est également nécessaire, car une portion des GES déjà dégagés dans l'atmosphère y resteront pendant de nombreuses années. Les tendances actuelles en matière de changements climatiques se maintiendront, même en réduisant les émissions. La riposte du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques doit donc tenir compte de la réduction des émissions de GES (atténuation) et de la préparation aux changements climatiques inévitables (adaptation).

Ce plan d'action signale l'intention du Nouveau-Brunswick de jouer son rôle dans l'atteinte des cibles régionales en matière de réduction des émissions en adoptant des cibles représentant des émissions totales de 10,7 Mt d'ici à 2030 et de 5 Mt d'ici à 2050, ce qui tient compte des défis uniques de l'économie du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial confirme sa cible antérieure de 14,8 Mt pour 2020. Ce plan donnera également suite à

de nombreux autres engagements, notamment, l'*Accord de Paris* aux termes de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, la *Stratégie canadienne de l'énergie* de 2015, publiée par le Conseil de la Fédération en 2015, la *Déclaration de Vancouver portant sur la croissance propre et les changements climatiques*, ainsi que le Cadre pancanadien de 2016.

Ce plan d'action contient également une stratégie d'adaptation aux changements climatiques s'appuyant sur des mesures pour augmenter la résilience de nos collectivités, de nos entreprises, de nos infrastructures et de nos ressources naturelles. Agir sans tarder et s'adapter aux changements climatiques est beaucoup plus efficace et moins coûteux que de faire face a posteriori aux effets du climat.

Les faits saillants du plan comprennent :

- Offrir le leadership gouvernemental nécessaire, à l'aide de la mise en application de plus d'une centaine de mesures, afin d'appuyer des mesures soutenues et ambitieuses en matière de changements climatiques.
- Élargir les programmes d'efficacité énergétique et d'énergie propre dans tous les secteurs ainsi que relatifs à tous les combustibles avec des cibles de rendement ambitieuses.
- Planifier et investir dans de nouvelles technologies qui réduisent la pollution, comme le réseau intelligent et l'électricité renouvelable.
- L'élimination du charbon comme source d'électricité le plus rapidement possible, en respectant la réalité économique du Nouveau-Brunswick.
- Établir un prix pour le carbone et un plafonnement des émissions de GES, propres au Nouveau-Brunswick, qui reflètent la réalité économique de la province et donnera l'occasion d'investir dans des mesures de réduction des émissions qui créeront des emplois pour les Néo-Brunswickois, par exemple dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- Montrer l'exemple en rendant le gouvernement neutre en carbone d'ici à 2030 et en augmentant de 50 p. cent les dépenses consacrées à l'efficacité énergétique dans le budget d'immobilisations.
- Mesurer les progrès réalisés, en faire rapport et s'assurer d'une solide surveillance des comités du Cabinet et de l'Assemblée législative.

Il est important de souligner que les initiatives visant à atténuer les changements climatiques offrent également des possibilités de développement économique durable et de création d'emplois à long terme dans la province. Ces initiatives constituent un incitatif à l'investissement dans l'innovation et le développement des entreprises. Les investissements dans l'efficacité énergétique, par exemple, réduisent les importations de combustibles fossiles et aident à faire en sorte que l'énergie soit plus abordable pour les familles et à renforcer la compétitivité des entreprises en diminuant les factures de consommation d'énergie. Ces investissements contribuent également à créer un nombre important d'emplois locaux. De même, l'énergie renouvelable qui provient de notre province dégage peu ou pas d'émissions et est résistante à la volatilité des prix des combustibles fossiles. La province continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral pour explorer les possibilités de financement fédéral pour appuyer les mesures indiquées dans le plan.

Le présent plan indique clairement la voie à suivre pour réduire les émissions de GES, favoriser la croissance économique et renforcer les efforts actuels d'adaptation aux effets des changements climatiques.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick,

Ce plan est axé sur sept volets :

- Leadership du gouvernement provincial
- Collaboration avec les Premières Nations
- Réductions des émissions de GES
- Adaptation aux effets des changements climatiques
- Possibilités économiques
- Responsabilisation et présentation de rapports
- Financement de la lutte contre les changements climatiques

Leadership du gouvernement provincial

La lutte contre les changements climatiques est une responsabilité partagée par tous les gens du Nouveau-Brunswick. Il y a un rôle et une place pour tous alors que le Nouveau-Brunswick aborde les défis à venir. Le rôle du gouvernement provincial est extrêmement important. Il lui faut offrir le leadership et les modèles de comportements et d'interventions nécessaires aux efforts soutenus et ambitieux afin d'aborder les problèmes et possibilités qui accompagnent les changements climatiques.

Le rôle du gouvernement provincial dans la direction du changement

Le gouvernement doit jouer un important rôle de direction face aux défis et aux possibilités que présentent les changements climatiques. Pour lutter avec succès contre les changements climatiques, le gouvernement provincial doit offrir une structure de gouvernance et le soutien nécessaires à la réussite, puis assurer une reddition de compte adéquate pour la mise en œuvre des mesures du Nouveau-Brunswick en matière de climat.

Le gouvernement provincial va :

- 1- *Établir un comité du Cabinet, présidé par le premier ministre, qui se consacre uniquement à la question des changements climatiques et qui veille à la mise en œuvre du plan d'action.*
- 2- *Déposer une Loi sur les changements climatiques afin de déclarer l'engagement du Nouveau-Brunswick envers l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci; accorder l'autorité permettant de mettre en place un mécanisme de tarification du carbone; créer un fonds des changements climatiques, étant autorisé à dépenser les recettes; fixer des limites d'émissions industrielles; faire preuve de transparence et de responsabilité.*
- 3- *Exiger que la question des changements climatiques, soit les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques, soit prise en considération dans la préparation de tout mémoire au Conseil exécutif (MCE).*
- 4- *Inclure dans les lettres de mandat adressées aux ministres et aux sociétés de la Couronne l'exigence selon laquelle il faut :*
 - a- *prendre en compte les changements climatiques dans toute prise de décisions;*
 - b- *assumer la responsabilité de réduire les émissions de GES et d'assurer l'adaptation aux changements climatiques dans des secteurs économiques propres au ministère ou à la société.*
- 5- *Donner l'exemple au chapitre des changements climatiques par la voie de mesures et de décisions en mettant au point les outils les plus efficaces et efficients (politiques, lois, mesures incitatives, mesures dissuasives, financement) pour lutter contre les changements climatiques.*
- 6- *Voir à ce que le Secrétariat des changements climatiques dispose du pouvoir, de l'autorité et des ressources pour :*
 - a- *coordonner et mesurer les réductions d'émissions de GES, les résultats de l'adaptation et les progrès de la mise en œuvre, puis faire directement rapport au comité du Cabinet, en coopération avec les services gouvernementaux et les sociétés de la Couronne;*
 - b- *établir un genre de conseil consultatif sur le climat, composé de nombreuses parties prenantes, dans le cadre d'un modèle de mobilisation nouveau et solide;*
 - c- *gérer la participation continue avec les partenaires provinciaux, y compris les municipalités, les Premières Nations, le milieu universitaire, le secteur privé, les ONG et les autorités fédérales, provinciales, territoriales et internationales, sur les enjeux liés aux changements climatiques;*
 - d- *coordonner la collecte et la diffusion de renseignements liés aux changements climatiques;*
 - e- *faciliter l'innovation et les recherches et montrer ce qui est possible grâce à des pratiques exemplaires en matière de changements climatiques;*
 - f- *piloter la création, à l'intention du public, de programmes de sensibilisation et de programmes éducatifs sur les changements climatiques.*

Éducation et sensibilisation

Réduire les émissions de GES et s'adapter aux conséquences des changements climatiques nécessitent l'engagement de l'ensemble des citoyens, des entreprises, des organisations et des gouvernements à tous les niveaux. La lutte contre les changements climatiques connaîtra plus de succès si tous les Néo-Brunswickois comprennent clairement la gravité des enjeux et s'ils sont sensibilisés à ce qu'ils peuvent faire pour y contribuer.

Le gouvernement provincial va :

- 7- *Élaborer une stratégie de communication audacieuse et globale pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques, y compris les liens entre l'activité humaine et les changements climatiques, et cerner les possibilités pour la population du Nouveau-Brunswick d'apporter des solutions. Faire participer des partenaires pour favoriser le rayonnement d'efforts et de messages semblables à l'extérieur du gouvernement.*
- 8- *Créer un guichet unique contenant divers types de renseignements sur le climat. Les renseignements doivent être faciles à obtenir, à comprendre et à interpréter. Une stratégie de communication est requise pour tenir les partenaires au courant des renseignements et de leur utilité.*
- 9- *Traiter des changements climatiques dans les programmes d'études à tous les niveaux scolaires, y compris de l'apprentissage expérientiel et de la participation des apprenants aux initiatives de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité locale.*

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités correspond à l'intensification des forces, habiletés, connaissances, compétences et aptitudes des gens du Nouveau-Brunswick pour lutter contre les changements climatiques. Les capacités, notamment sur les plans humain et financier ainsi qu'en matière de connaissances, ont été perçues comme étant essentielles pour pouvoir saisir les occasions et relever les défis que présentent les changements climatiques.

Le Nouveau-Brunswick a depuis longtemps un réseau efficace d'ONG, qui tisse des liens et crée des partenariats entre les intervenants. Cet effort a entraîné le développement de capacités dans les collectivités et de liens avec les établissements d'enseignement, les chercheurs et les organismes de planification comme les commissions de services régionaux.

Le gouvernement provincial va :

- 10- *Soutenir la recherche au sein des universités et des collèges du Nouveau-Brunswick et y investir de façon stratégique.*
- 11- *Investir dans la formation des travailleurs, surtout dans les métiers, pour créer une nouvelle main-d'œuvre axée sur l'efficacité énergétique, la gestion énergétique et l'énergie non émettrice.*
- 12- *Resserrer les liens entre les gouvernements, les chercheurs, les ONG, les collectivités locales et les Premières Nations afin de créer des partenariats et d'accroître les capacités locales.*

Gouvernement neutre en carbone

Le gouvernement provincial possède et gère environ 1 000 bâtiments et 4 500 véhicules. Ces biens produisent chaque année près de 400 000 tonnes d'émissions de GES, à un coût annuel de 85 millions de dollars sur le plan de l'énergie. À titre d'important consommateur d'énergie, le gouvernement provincial est résolu à prêcher par l'exemple en adoptant des mesures ambitieuses afin de réduire les émissions de ses installations, véhicules et autres biens, ainsi qu'en utilisant l'approvisionnement afin de stimuler la demande du marché pour des biens et services à faibles émissions de carbone.

Une politique gouvernementale neutre en carbone et un engagement à n'entraîner aucune répercussion nette sur les émissions, sont des exemples d'outil qui peuvent servir à permettre cette sorte de changement.

Le règlement gouvernemental neutre en carbone de la Colombie-Britannique, par exemple, a réussi à réduire à zéro les émissions nettes dans les activités du gouvernement depuis 2010. Ce règlement s'applique à l'ensemble du secteur public, notamment les bureaux gouvernementaux, les écoles, les collèges et les hôpitaux. Une fois toutes les options d'efficacité énergétique et de combustibles plus propres mises en œuvre, il faudra procéder à l'achat de compensations d'émissions de carbone auprès d'autres parties qui réduisent ou préviennent les émissions de GES pour arriver à la neutralité en carbone au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Un programme de compensation aidera à financer un plus grand nombre de projets de réduction des GES dans la province et touchera une gamme plus étendue de participants qui contribuent à la réalisation des objectifs du gouvernement provincial.

Le gouvernement provincial va :

- 13- *Atteindre la neutralité en carbone dans ses activités, ses installations et ses véhicules d'ici à 2030.*
- 14- *Créer un programme de compensation des GES afin de faciliter l'atteinte de son objectif de neutralité en carbone.*
- 15- *Encourager les administrations municipales et d'autres administrations publiques à participer et à prendre des engagements de même nature que ceux du gouvernement provincial.*

Émissions de GES des bâtiments provinciaux

La Politique provinciale d'écologisation des bâtiments établit des normes environnementales élevées pour la construction et la remise à neuf de tous les bâtiments qui reçoivent du financement public. Des vérifications de la consommation d'énergie ont été effectuées dans les écoles, les hôpitaux et les parcs provinciaux de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Jusqu'à 50 bâtiments publics sont à l'étude aux fins de conversion à des sources d'énergie plus propres. Des systèmes d'énergie alimentés par la biomasse et le gaz naturel ont déjà été installés dans de nombreux bâtiments publics.

Le gouvernement provincial va :

- 16- *Renforcer sa politique d'écologisation des bâtiments afin d'inclure des normes de rendement plus élevées en ce qui concerne l'énergie, l'environnement et la santé dans le cadre de la conception et de la construction de nouveaux bâtiments appartenant au gouvernement et financés par celui-ci. Cela doit servir d'exemple pour les autres ordres de gouvernement et le secteur privé.*
- 17- *Améliorer le rendement énergétique de tous les bâtiments existants appartenant au gouvernement, notamment les bureaux, les écoles, les hôpitaux et le logement abordable.*
- 18- *En milieu urbain, et là où c'est possible ailleurs, privilégier l'installation des bâtiments publics dans des secteurs accessibles à pied, à vélo et par le transport en commun.*
- 19- *Poursuivre l'élimination progressive du mazout utilisé pour chauffer les bâtiments du secteur public et le remplacer par des carburants à faible teneur en carbone, comme les granules de bois, le combustible de déchets de bois, le gaz naturel, la biomasse et l'énergie solaire.*
- 20- *Exiger une désignation de rendement énergétique (analyse comparative et étiquetage) pour l'ensemble des nouvelles constructions et des rénovations importantes de bâtiments bénéficiant d'un financement public.*
- 21- *Accroître le recours aux produits de bois d'apparence et structurel en construction, en se fondant sur une évaluation favorable du cycle de vie pour tous les nouveaux bâtiments et rénovations importantes bénéficiant d'un financement public.*

Émissions de GES du secteur des transports de la province

Même si la politique du gouvernement provincial sur les véhicules écologiques contient l'engagement de respecter des normes d'émissions strictes lors du remplacement de certains véhicules et favorise l'achat de véhicules éconergétiques, il faut une politique provinciale de transport écologique plus détaillée, qui comprenne des engagements et des objectifs spécifiques de réduction des émissions des véhicules, favorise d'autres options de transport et réduise la demande de déplacements.

Le gouvernement provincial va :

22- Préparer une politique de transport écologique comprenant des mesures pour :

- a- *élaborer une stratégie gouvernementale concernant les véhicules électriques et mettre en œuvre des programmes liés au parc de véhicules et à l'infrastructure de recharge;*
- b- *mettre en œuvre un nouveau système d'approvisionnement de la flotte qui respecte la politique verte d'approvisionnement et des systèmes de gestion, notamment en ce qui concerne les véhicules à carburant de remplacement qui améliorent le rendement du carburant et réduisent les émissions de GES;*
- c- *promouvoir une culture où les déplacements effectués par les fonctionnaires sont réduits au minimum, au moyen de mesures, comme des capacités améliorées en matière de téléconférence dans les bureaux du gouvernement, des formules de travail non conventionnelles, une politique renforcée relative au déplacement des employés et l'encouragement à utiliser des modes de transport alternatifs pour les déplacements domicile-travail.*

Approvisionnement à faible contenu de carbone

Des politiques favorisant un approvisionnement vert et à faible contenu de carbone peuvent permettre d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix en comprenant mieux les coûts environnementaux associés à la production, à l'achat et à l'utilisation et à l'aliénation de biens et services. Le gouvernement provincial a déjà adopté un certain nombre de pratiques d'approvisionnement vert, et il achète de plus en plus de produits et services écologiques.

Le gouvernement provincial va :

23- Préparer une politique verte d'approvisionnement, comportant une stratégie de mise en œuvre progressive, afin d'obtenir des véhicules laissant l'empreinte carbone la plus faible. La politique devrait aussi permettre de réduire au minimum les impacts sur l'environnement, d'atténuer les risques liés au climat, tout en répondant aux exigences en matière de coûts et de qualité puis en respectant les accords commerciaux.

Collaboration et partenariats intergouvernementaux

La collaboration avec les partenaires constitue toujours un élément très important au succès d'une lutte contre les changements climatiques, en particulier pour une petite province comme le Nouveau-Brunswick.

À titre d'exemple, on peut citer plusieurs accords de collaboration interprovinciaux et internationaux, comme les plans d'action régionaux des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC); les Solutions d'adaptation aux changements climatiques de l'Atlantique (SACCA), un partenariat entre les provinces de l'Atlantique; et le réseau climatologique du Conseil du golfe du Maine.

Le partage de l'information et des expériences concernant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES permet au Nouveau-Brunswick de tirer profit des contributions individuelles pour obtenir de meilleurs résultats à titre collectif que ce que pourrait obtenir une province à elle seule. La plupart des enjeux liés aux changements climatiques englobent des préoccupations et des intérêts communs entre les gouvernements.

Par ailleurs, au Nouveau-Brunswick, une vaste gamme de collaborations se révèle très efficace dans la réalisation des objectifs en matière de changements climatiques. Des partenariats précieux avec les gouvernements locaux, les entreprises, le milieu universitaire et les organisations à but non lucratif peuvent continuer à offrir plus d'occasions, comme l'adaptation aux changements climatiques et les principes d'urbanisme de croissance intelligente, ce qui donne des collectivités à faible consommation d'énergie, à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques.

Le gouvernement provincial va :

24- Continuer de collaborer activement avec des administrations voisines dans le cadre des initiatives et des plans concernant les changements climatiques de la GNA-PMEC et du Conseil du golfe du Maine.

- 25- *S'engager avec les municipalités et les commissions de services régionaux à encourager les mesures aux étapes de la planification communautaire et de développement local, ce qui englobe les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, la croissance intelligente, le rétablissement des sites contaminés et le développement intercalaire.*
- 26- *Collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral dans les secteurs prioritaires comme la surveillance et la recherche relatives aux changements climatiques, la réglementation des GES, l'accès aux marchés d'exportation pour les produits et technologies à faibles émissions de carbone du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'autres domaines d'intérêt commun.*
- 27- *Continuer de collaborer étroitement avec d'autres provinces de l'Atlantique dans le cadre de Solutions d'adaptation aux changements climatiques de l'Atlantique (SACCA) afin de partager de l'information et de multiplier les possibilités de financement liées à l'adaptation aux changements climatiques.*
- 28- *Continuer de participer aux groupes de travail nationaux sur l'adaptation, comme la Plateforme d'adaptation de Ressources naturelles Canada, et entretenir des relations avec eux.*
- 29- *Continuer de travailler en collaboration avec les organismes industriels et professionnels, afin de partager l'information et les pratiques exemplaires, puis de faciliter la dissémination des programmes de sensibilisation aux changements climatiques.*

Collaboration avec les collectivités des Premières Nations

Les changements climatiques auront des conséquences sur le milieu naturel dont dépendent les collectivités des Premières Nations. Des changements toucheront la faune et la flore, les remèdes autochtones traditionnels et les cours d'eau, ce qui entraînera des répercussions importantes sur la culture et le mode de vie d'un grand nombre de nos Premières Nations. Les collectivités des Premières Nations figurent également parmi les plus vulnérables aux changements climatiques en raison de leur proximité aux voies d'eau côtières et intérieures. Le Nouveau-Brunswick travaillera avec les collectivités des Premières Nations afin d'aider à relever les défis.

Les collectivités des Premières Nations profiteront des possibilités économiques présentées par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Réduire les émissions de GES présente des possibilités de création d'emploi et de développement économique dans toute la province, ainsi que des possibilités d'améliorer l'efficacité et la durabilité de l'énergie utilisée dans les collectivités des Premières Nations.

Les idées présentées dans cette section représentent des secteurs potentiels de collaboration avec les Premières Nations. Elles constituent un point de départ, établissant l'engagement du Nouveau-Brunswick à l'égard d'un dialogue continu et d'un engagement à long terme.

Le gouvernement provincial va :

- 30- *Poursuivre le dialogue avec les Premières Nations afin d'appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action, notamment en faisant ce qui suit :*
 - a- *créer des groupes de travail avec des représentants des Premières Nations afin d'aborder les mesures prioritaires;*
 - b- *inclure une représentation des Premières Nations dans un comité consultatif sur les changements climatiques;*
 - c- *partager les renseignements sur les répercussions du climat et les outils aidant à déterminer et à corriger les vulnérabilités;*
 - d- *appuyer les occasions de renforcement des capacités afin d'améliorer les forces, les aptitudes, les connaissances, les compétences et les habiletés des collectivités des Premières Nations pour leur permettre de lutter contre les changements climatiques;*
 - e- *favoriser les programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique des domiciles et des entreprises.*

Réductions des émissions de GES

Les émissions du Nouveau-Brunswick devraient augmenter graduellement au cours des 15 prochaines années. Il est donc nécessaire que le Nouveau-Brunswick adopte une nouvelle approche intégrée en matière de réduction des émissions de GES pour assumer ses responsabilités à l'égard des changements climatiques et maintenir une compétitivité économique.

Le Nouveau-Brunswick possède une petite population et une économie dominée par une industrie à forte intensité énergétique axée sur les exportations. Il est important que des investissements économiques soient réalisés afin de réduire les gaspillages énergétiques et de faire des choix énergétiques plus propres. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone n'est plus seulement liée à un problème d'ordre climatique; elle est de plus en plus liée à l'accès aux marchés d'exportation et au fait d'être compétitif pour attirer de nouveaux investissements au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick doit aussi être au courant des circonstances entourant les destinations principales de nos exportations dans les marchés du Nord-Est des États-Unis et dans les nouveaux marchés en Europe et dans d'autres parties du monde. Le gouvernement canadien s'est joint à environ 40 nations et à bon nombre d'états et de régions qui ont établi ou se sont engagés à établir une tarification sur les émissions

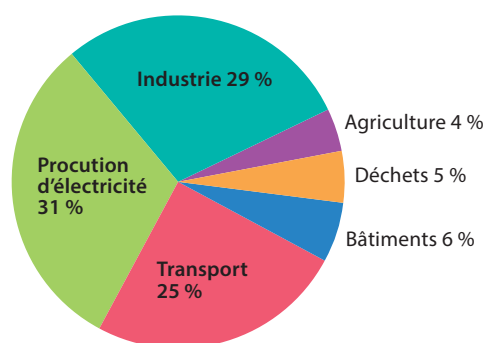


Figure 1 : Répartition des émissions de GES au Nouveau-Brunswick
Source : Environnement Canada

de carbone. Il existe un risque que les produits à forte teneur en carbone du Nouveau-Brunswick soient exposés à des défis en matière de marché ou de réglementation dans les administrations de destination et que cela affaiblisse notre compétitivité. Nous devons être conscients de ce risque.

Le Plan d'action soutient les deux objectifs suivants : réduire les émissions de GES et maintenir la croissance économique.

La figure 1 ci-dessous présente la répartition des émissions de GES entre les différents secteurs au Nouveau-Brunswick. La production d'électricité, l'industrie et le transport représentent les trois principaux secteurs contribuant aux émissions de GES provinciales.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action, le gouvernement provincial a procédé à un examen et à une analyse d'un large éventail d'options visant à réduire les émissions de GES. Des consultations auprès du gouvernement, des intervenants et des autres provinces ont été menées et les recommandations du Comité spécial sur les changements climatiques ont été étudiées. Une analyse exhaustive des options a contribué à l'évaluation des réductions possibles des GES.

L'analyse des options a servi à relever plusieurs projets de politiques et de programmes de haut niveau à inclure dans ce plan d'action. Parmi ces projets se trouvent un prix pour les émissions de carbone, des programmes d'efficacité d'énergie et d'énergie propre, des programmes d'énergie renouvelable, des émissions réduites dans le transport, la réglementation des émissions industrielles de GES, la réduction des émissions agricoles, les déchets, la planification de développement intelligent et à faibles émissions ainsi que les puits de carbone et les contreparties de la fixation du carbone.

Les initiatives retenues ont été choisies parmi les meilleures méthodes de réduction des GES, tout en protégeant l'économie et lui assurant une croissance. De plus, même si aucune initiative ne peut être utilisée seule, l'efficacité de chacune est augmentée grâce à l'adoption de la gamme complète des initiatives en raison de leur nature interdépendante. Par exemple, l'établissement d'une tarification des émissions de carbone contribue à réorienter les investissements vers des activités de réduction des émissions et éventuellement à financer des programmes faisant la promotion de l'efficacité énergétique pour réduire les déchets coûteux. Ces mesures constituent les options les meilleures et les moins coûteuses pour aider à abandonner progressivement l'utilisation des combustibles fossiles à long terme.

Cibles de réduction des émissions de GES

Bien que les émissions de GES du Nouveau-Brunswick aient diminué au cours des dernières années, elles ne diminueront pas dans l'avenir, selon les prévisions, si la situation actuelle se maintient. Cela, en plus des objectifs de réduction des GES de plus en plus rigoureux adoptés par la GNA-PMEC et le gouvernement provincial, signifie que des mesures de réduction des émissions de GES supplémentaires seront requises.

Le gouvernement provincial va :

- 31- *Fixer pour 2020, 2030 et 2050 des cibles d'émission de GES précises qui représentent des émissions totales de :*
- a- *14,8 Mt d'ici à 2020;*
 - b- *10,7 Mt d'ici à 2030;*
 - c- *5 Mt d'ici à 2050.*

Mesure intersectorielle : la tarification du carbone

Il est maintenant évident qu'une mesure rigoureuse pour lutter contre les changements climatiques comprend l'engagement d'établir un mécanisme de tarification sur les émissions de GES (une tarification du carbone). En octobre 2016, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'établir une tarification sur le carbone de 10 \$ la tonne en 2018, s'élevant à 50 \$ la tonne d'ici à 2022. Les provinces et les territoires pourront décider de la façon dont ils mettront en œuvre cette tarification. Si une province ou un territoire n'établit pas de tarification sur le carbone d'ici à 2018, le gouvernement fédéral mettra en œuvre une tarification pour cette province ou ce territoire.

Lorsque l'Ontario mettra en œuvre son programme de plafonnement et d'échange, 85 p. cent des Canadiens paieront une tarification sur le carbone. Tous les États du Nord-Est des États-Unis ont déjà fixé un prix pour les émissions de carbone. Cette mesure stimulera l'investissement en réduction des émissions de GES, mais est insuffisante en tant que telle pour réaliser les objectifs de réduction des émissions. C'est pourquoi, en plus de la tarification du carbone, des programmes qui offrent des conseils et des incitations aux économies d'énergie et aux énergies non polluantes sont également nécessaires. Les revenus provenant de la tarification du carbone pourraient être utilisés pour aider à soutenir ces programmes nouveaux ou élargis dans l'avenir.

Le gouvernement provincial va :

- 32- *Mettre en œuvre un mécanisme de tarification du carbone propre au Nouveau-Brunswick, qui répond aux exigences du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre d'une tarification sur les émissions de carbone d'ici à 2018 et qui tient également compte des circonstances économiques et sociales qui sont uniques au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial, lors du développement de mécanismes spécifiques et de détails de mise en œuvre, y compris les modalités du réinvestissement des recettes, prendra en considération les répercussions sur les familles à faible revenu, les industries exposées à la concurrence étrangère et ayant une forte consommation d'énergie, puis les consommateurs et les entreprises. Toute politique sur les prix cherchera à maintenir la compétitivité et à réduire au minimum les fuites de carbone (c.-à-d. le transfert des investissements vers d'autres provinces ou territoires). Les produits découlant de la tarification des émissions de carbone seront dirigés dans un fonds consacré aux changements climatiques.*

Programmes d'énergie propre et d'efficacité énergétique

Comme 92 p. cent des émissions au Nouveau-Brunswick viennent de l'énergie utilisée, il existe essentiellement deux moyens dominants de réduire les émissions de GES : réduire la consommation d'énergie et opter pour des combustibles plus propres. On constate qu'il y a des initiatives, actuellement mises en application dans les principales administrations, qui réussissent à le faire tout en augmentant les investissements dans leurs économies locales et en créant des emplois. Des études et l'expérience montrent des retombées économiques positives liées à cette approche.

Il y a un potentiel important pour l'efficacité énergétique dans les domiciles, les entreprises et le transport au Nouveau-Brunswick. Les principales administrations obtiennent des gains d'efficacité en réduisant le gaspillage d'énergie, et ce, de 1,5 à 1,75 p. cent annuellement, à l'aide de programmes d'efficacité énergétique. Cela confond tous les combustibles et tous les secteurs. Selon les estimations d'Énergie NB en ce qui concerne l'électricité uniquement, ce qui représente environ 30 p. cent de la consommation d'énergie au Nouveau-Brunswick, l'efficacité énergétique potentielle pour l'électricité équivaut à plus de 600 MW. Une série de programmes d'efficacité énergétique et d'énergie propre plus large et ambitieuse réduiront la dépendance à l'égard de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.

L'énergie que nous n'utilisons pas ne coûte rien et ne produit pas d'émissions. En éliminant le gaspillage d'énergie, grâce à des mesures efficaces, nous pouvons réduire la demande d'énergie de manière considérable. Les investissements faits dans la province en matière d'efficacité énergétique constituent une solution de rechange raisonnable et attrayante à l'achat d'énergie importée. Le gouvernement provincial reconnaît l'importance du potentiel non exploité du Nouveau-Brunswick en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, qui permettrait de réduire les émissions de GES et les coûts énergétiques.

Le gouvernement provincial va :

- 33- *Mandater des agents de prestation d'efficacité énergétique, afin d'offrir des initiatives d'efficacité énergétique, notamment :*
 - a- *des objectifs de rendement clairs pour les services de prestation des programmes, en harmonie avec les gains potentiels d'efficacité au Nouveau-Brunswick et les niveaux de rendement dans les principales autorités, c.-à-d. entre 1,5 et 1,75 p. cent des ventes annuelles;*
 - b- *un financement soutenu, y compris des incitatifs financiers et des mécanismes de financement, pour appuyer des programmes améliorés, novateurs et de longue durée;*
 - c- *l'accroissement des capacités et l'élargissement des programmes pour appuyer les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick;*
 - d- *la promotion et le recrutement dynamiques de participants en vue d'accroître le recours aux programmes;*
 - e- *l'offre d'une formation pour les entrepreneurs de bâtiments par le truchement de partenariats avec l'Association des constructeurs d'habitations du Nouveau-Brunswick et d'autres parties prenantes;*
 - f- *la couverture de tous les secteurs (transport, industriel, commercial, résidentiel) et de tous les carburants;*
 - g- *les options de distribution d'énergie propre, notamment solaire, éolienne et bioénergétique;*
 - h- *la vérification du rendement et la production de rapports périodiques;*
 - i- *l'autorité législative et réglementaire, afin que les agents de la prestation de l'efficacité énergétique puissent se conformer aux conditions ci-dessus.*
- 34- *Augmenter de 50 p. cent les dépenses consacrées à l'efficacité énergétique dans le budget d'investissement.*
- 35- *S'il est rentable de le faire, explorer la possibilité d'établir des programmes d'énergie propre liés à l'évaluation foncière au Nouveau-Brunswick comme moyen de financement pour que les propriétaires privés apportent des améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable.*
- 36- *Exhorter le gouvernement fédéral à :*
 - a- *accroître l'efficacité énergétique en révisant les normes du bâtiment pour les habitations des Premières Nations;*
 - b- *convenir d'ajouter l'efficacité énergétique en tant que partie des ententes sur le logement social.*
- 37- *Continuer à encourager l'innovation, comme les technologies de compteurs intelligents, afin de permettre des gains d'efficacité supplémentaires dans les services d'électricité à moyen et à long terme.*

- 38- *Dans un délai qui respecte les circonstances du Nouveau-Brunswick et en tenant compte de la formation pour l'industrie du bâtiment, afin d'assurer une conformité adéquate, adopter les plus récents Code national de l'énergie pour les bâtiments et Code national du bâtiment.*
- 39- *S'il est rentable de le faire, exiger l'étiquetage énergétique pour toute nouvelle construction de bâtiment résidentiel ou commercial.*

Énergie renouvelable et à faibles émissions

Le Nouveau-Brunswick dispose d'une abondance de sources d'énergie renouvelable (hydroélectricité, biomasse, énergie éolienne et énergie solaire), lesquelles peuvent offrir de nombreux avantages pour le développement économique durable à l'échelle locale, incluant la réduction des émissions de GES. Par exemple, l'utilisation de biomasse provinciale dérivée du bois, comme des granules de bois, offre des possibilités de développement économique et offre une solution de rechange économique à faibles émissions au chauffage au mazout et à l'électricité.

La grande part de l'électricité de la province provient déjà de sources d'énergie renouvelables ou ne produisant aucune émission. Le plan directeur de l'énergie de 2011 a rehaussé l'engagement du gouvernement provincial en établissant que 75 p. cent de la demande en électricité devra être satisfaite d'ici à 2020 par des sources renouvelables ou sans émissions.

Le gouvernement provincial va :

- 40- *Collaborer avec le gouvernement fédéral, les provinces avoisinantes, les intervenants locaux et le services publics d'électricité afin d'éliminer dès que possible la production d'électricité à partir du charbon. Si le soutien approprié peut être trouvé afin de minimiser les effets sur les coûts de l'énergie et sur l'économie locale, le charbon pourrait être éliminé d'ici 2030. Sinon, le charbon serait éliminé d'ici 2040, soit la date du statu quo, avec des objectifs de réductions intérimaires des émissions qui sont conformes aux nouvelles normes fédérales.*
- 41- *Les émissions de GES provenant de la production d'électricité dans la province seront réglementées conformément aux objectifs provinciaux en matière d'émissions.*
- 42- *Appuyer l'adoption de plus de sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité et le chauffage des foyers et des entreprises du Nouveau-Brunswick à l'aide de mesures incitatives, de politiques et de mesures législatives.*
- 43- *Cerner et supprimer les obstacles à la mise en œuvre accrue de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de la production décentralisée d'énergie et de la facturation nette.*
- 44- *Examiner les résultats du programme communautaire d'énergie renouvelable à une échelle réduite lors de l'achèvement du programme, et l'élargir ou le modifier en conséquence.*
- 45- *Travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour traiter la question des obstacles à l'utilisation des investissements au titre du régime enregistré d'épargne-retraite afin de soutenir les projets d'énergie renouvelable des corporations de développement économique communautaire.*

Réduction des émissions liées au transport

Les émissions liées au transport représentent environ 30 p. cent de toutes les émissions de GES de la province. Pour réduire ces émissions, des initiatives sont nécessaires dans trois domaines :

- choix de véhicules;
- carburants pour véhicules;
- modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et pipelines).

La disponibilité des véhicules électriques et hybrides augmente rapidement. Ces véhicules produisent moins d'émissions de GES et de pollution de l'air que les moteurs à combustion internes classiques. Comme l'électricité de la province provient de plus en plus de sources d'énergie à émissions faibles ou nulles, les avantages environnementaux d'opter pour des véhicules électriques peuvent être importants.

Les émissions provenant du transport de marchandises peuvent également être réduites grâce à l'utilisation de carburants alternatifs, du traitement aérodynamique des camions et des progrès réalisés dans la conception des moteurs. Réaliser un changement de mode de transports peut également réduire la consommation d'énergie et les émissions, comme passer du rail aux pipelines. De plus, un meilleur accès à des solutions de rechange propres pour le transport, comme le transport en commun, le covoiturage et le vélo, réduit non seulement les émissions des véhicules de transport, mais offre des moyens de transport abordables et présente des améliorations au chapitre des modèles communautaires.

Le gouvernement provincial va :

- 46- *Travailler dans le but d'avoir 2 500 véhicules électriques sur les routes du Nouveau-Brunswick¹ d'ici à 2020 et 20 000 véhicules d'ici à 2030.*
- 47- *Mettre en œuvre une stratégie des véhicules électriques qui spécifie les mesures incitatives, les règlements, les politiques, les programmes et les infrastructures de recharge requis pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus pour les véhicules électriques.*
- 48- *Travailler en collaboration avec l'industrie, les expéditeurs et d'autres intervenants afin de cerner des possibilités et d'établir des partenariats en vue de faciliter le développement du transport multimodal (routier, ferroviaire, maritime et pipelines) afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire les émissions de GES.*
- 49- *Travailler avec les partenaires du camionnage de marchandises, afin d'améliorer l'efficacité du carburant des camions de marchandises, en installant des dispositifs éprouvés qui permettent d'économiser du carburant et de nouvelles caractéristiques aérodynamiques de motorisation, tout en s'attaquant aux obstacles réglementaires de la réalisation; piloter l'utilisation de carburants de rechange, tels le gaz naturel, sera aussi considéré.*
- 50- *Collaborer avec les gouvernements municipaux et locaux afin d'élargir les options de déplacement propres, comme des stationnements de choix pour les véhicules électriques, le transport en commun, le covoiturage, le conavettage, le vélo et la marche.*
- 51- *Promouvoir une planification du transport collectif à l'échelle régionale dans le but de coordonner les itinéraires et d'améliorer l'accès.*

Réglementation des émissions de l'industrie

Le gouvernement provincial met actuellement en œuvre une exigence réglementaire pour que les grandes industries déclarent leurs émissions de GES et soumettent leurs plans de gestion des GES. La prochaine étape dans cette progression est d'établir des limites d'émissions pour les grandes industries et d'exiger des moyennes industries qu'elles commencent à rendre compte de leurs émissions et à les gérer.

Le gouvernement provincial va :

- 52- *Élargir les obligations de déclaration pour les installations qui émettent annuellement au moins 10 000 tonnes d'émissions de GES ainsi que les exigences administratives pour celles qui émettent au moins 25 000 tonnes d'émissions de GES par année, d'ici la fin de 2017, respectivement, puis travailler avec l'industrie afin d'assurer une transition en douceur.*
- 53- *Établir des plafonds d'émissions pour les plus grandes industries émettrices en concertation avec les parties prenantes pertinentes, le gouvernement fédéral et d'autres provinces afin de veiller à ce que la réglementation soit efficace à réduire les émissions de GES, tout en étant juste et équitable.*
- 54- *Élargir l'exigence de plans en matière de gestion des gaz à effet de serre à l'intention des émetteurs industriels du Nouveau-Brunswick (2015), afin d'y joindre l'élaboration d'un plan de gestion de l'énergie, qui cadre avec la condition de l'approbation de l'exploitation, au titre du Règlement sur la qualité de l'air de la Loi sur l'assainissement de l'air.*

¹ Parmi les véhicules électriques qui se branchent se trouvent les véhicules de passagers, les parcs de véhicules (tels les taxis) et d'autres, et les véhicules commerciaux (entre autres, de livraison).

Réduction des émissions du GES des déchets

Les émissions de GES provenant du secteur des déchets au Nouveau-Brunswick représentent environ 5 p. cent des émissions totales de GES de la province. Il y a trois façons fondamentales de réduire les émissions provenant des déchets :

- prévention des déchets (tels les emballages et les déchets alimentaires);
- diversion des matières organiques et recyclables des décharges;
- saisie et réutilisation des émissions provenant des déchets tels que les gaz des décharges.

Ces mesures pourraient avoir des effets considérables sur plusieurs secteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, à des coûts relativement bas, car la demande de matières premières serait moindre, de même que les émissions provenant du transport et du traitement de ces apports, ainsi que les émissions des décharges. Bien que toutes les six décharges régionales actives du Nouveau-Brunswick soient ou bien équipées de systèmes de gestion des gaz de décharge ou bien en voie d'en installer, il reste des possibilités additionnelles de réduire les émissions de GES, par la prévention des déchets et la diversion des matières organiques et recyclables des décharges.

Le gouvernement provincial va :

- 55- *Exiger que toutes les commissions de services régionaux augmentent la diversion des déchets organiques et des matières recyclables des décharges.*
- 56- *Aider à améliorer davantage la saisie des gaz de décharges régionales de déchets solides.*

Émissions moindres de l'agriculture

Le secteur agricole fait essentiellement partie de l'économie du Nouveau-Brunswick et crée 4 p. cent des émissions annuelles de GES de la province. Les agriculteurs améliorent actuellement leur sensibilisation à l'environnement, y compris à ce qui a trait aux changements climatiques, grâce à leur participation volontaire au Plan environnemental agricole (PEF). L'PEF traite de choses telles que l'efficacité énergétique, la gestion des installations d'élevage, l'entreposage et la manutention du fumier, la gestion des pâturages, la gestion des sols et la gestion des éléments nutritifs. Les révisions à venir du PEF devraient inclure une attention accrue sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Des mesures raisonnables peuvent être prises pour aider les agriculteurs à atténuer l'impact de leurs opérations par l'adoption de saines pratiques de gestion agricole. Un bon nombre de ces pratiques ont des retombées qui ne sont pas connues de l'agriculteur et permettent de réduire les émissions de GES. Par exemple, la mise en œuvre d'un plan de gestion des éléments nutritifs et l'installation de drainage souterrain vont permettre de réduire les émissions d'oxyde nitreux, et une bonne sélection génétique pour améliorer l'efficacité des aliments contribuera à réduire la production de méthane des bovins de boucherie. En examinant les opportunités au niveau de l'exploitation, les agriculteurs pourront améliorer l'efficacité de leur exploitation et ainsi réduire leur impact sur l'environnement.

Le gouvernement provincial va :

- 57- *Collaborer avec le gouvernement fédéral pour promouvoir l'adoption de pratiques de gestion agricole bénéfiques qui atténuent les GES.*

Puits et crédits de carbone

Un puits de carbone est tout système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en rejette, il peut s'agir d'un système naturel ou artificiel. Augmenter les puits de carbone peut constituer un moyen efficace d'atténuer les effets des changements climatiques, en évitant que certains GES ne se retrouvent dans l'atmosphère et en compensant les émissions actuelles par la réduction d'émissions ailleurs. Les décisions visant la gestion de l'utilisation des terres s'appliquant aux forêts et aux terres agricoles peuvent permettre d'accroître le stockage de carbone en mettant en œuvre des mesures, comme les pratiques culturales de conservation, la conversion de terres agricoles marginales en forêts, la restauration des forêts et la foresterie urbaine.

Il existe deux types de marchés de crédits compensatoires de carbone : les marchés volontaires et les marchés réglementés. Dans les marchés volontaires, les protocoles spécifiques sont généralement moins rigoureux que dans les marchés réglementés quant à la façon dont la forêt est aménagée ou la façon dont les compensations de carbone sont gérées au fil du temps. Pour ce qui est des marchés de carbone réglementés, ils ont en place des protocoles plus détaillés et rigoureux qui dictent la façon dont les forêts doivent être aménagées. Les prix obtenus par la vente de crédits compensatoires de carbone sur un marché réglementé ont tendance à être plus élevés que ceux obtenus sur un marché volontaire. Avoir un système de plafonnement et d'échange n'est pas une exigence de vente d'échange de crédits de carbone.

Le gouvernement provincial va :

- 58- *Continuer de favoriser les occasions d'accroître les puits forestiers et les puits agricoles de carbone dans le cadre de l'élaboration et de la promotion de programmes forestiers viables et de méthodes de gestion avantageuses en agriculture.*
- 59- *Encourager la restauration, la préservation et la gestion des tampons verts et des forêts urbaines.*
- 60- *Explorer la possibilité de participation sur les marchés d'échange de crédits de carbone (volontaires et réglementés), comme moyen de saisir les émissions de GES et les opportunités économiques pour les Néo-Brunswickois, conformément à la conception acceptée de projets de compensation, ainsi que de protocoles de mesure et de vérification.*
- 61- *Encourager l'utilisation de produits du bois (un matériau de construction renouvelable qui retient le carbone à long terme) dans la construction, notamment dans les codes du bâtiment, les normes et les politiques d'approvisionnement.*

Planification pour le développement intelligent et à faibles émissions de carbone

La planification de l'utilisation du territoire peut aider la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, en réduisant les émissions de GES dans les collectivités, à l'aide de modèles de développement intelligents et axés sur la croissance, ainsi que par la plantation d'arbres, des toits verts et des surfaces perméables. L'aménagement du territoire et la planification à caractère urbain sont des mesures qui peuvent également mener en grande partie à des réductions d'émissions du transport, et faciliter également des améliorations en matière d'efficacité de nouveaux bâtiments grâce à une conception plus compacte. Notre façon de concevoir nos collectivités peut aussi avoir des effets majeurs sur la santé publique, en favorisant des environnements bâtis sains, des styles de vie sains et des collectivités durables.

Le gouvernement provincial va :

- 62- *Encourager des pratiques de planification du territoire communautaire et régional, qui comprennent l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie, la séquestration du carbone, les émissions réduites, les environnements bâtis sains, et qui intègrent et encouragent les collectivités à améliorer la disponibilité et l'accessibilité à d'autres formes de transport, dont la marche, le cyclisme et le transport en commun.*
- 63- *Offrir des incitatifs pour promouvoir la croissance intelligente (milieu naturel, édifices écoénergétiques et aménagement à faible incidence) et la conception de collectivités durables.*
- 64- *Tenir compte de la réduction des émissions de GES dans les évaluations du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure.*
- 65- *Inclure dans la prochaine modernisation de la Loi sur l'urbanisme et de la Loi sur les municipalités la capacité de répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités d'atténuation.*

Adaptation aux effets des changements climatiques

Les émissions de GES demeurent dans l'atmosphère pendant de nombreuses années. De ce fait, la tendance en matière de changements climatiques devrait se poursuivre même avec une diminution ciblée des émissions de GES. Une adaptation anticipée aux effets des changements climatiques est essentielle pour éviter des coûts nettement plus élevés liés à la santé et à la sécurité humaine, aux dommages aux infrastructures et dans les collectivités ainsi qu'aux changements dans les ressources naturelles.

La résilience au climat est la capacité de survivre et de s'épanouir tout en faisant face aux changements climatiques. L'adaptation aux changements climatiques est un moyen déterminant en termes de résilience au climat; il s'agit d'une prise de décisions éclairées et axées sur l'avenir, qui tiennent compte des conditions climatiques anticipées.

Exemples d'adaptation :

- émondage des arbres pour éviter d'endommager les lignes électriques lors des tempêtes de verglas et de vent;
- protection ou déplacement de bâtiments pour éviter les dommages causés par des inondations;
- amélioration des systèmes de drainage dans les collectivités afin de résister aux précipitations extrêmes.

Les changements climatiques sont autant un risque qu'une occasion à saisir pour les collectivités et les secteurs des ressources du Nouveau-Brunswick. Pour réduire les risques et tirer parti des occasions qui se présentent, nous devons prendre toute la mesure des défis que constituent les changements climatiques et adopter des démarches réalistes pour y faire face. L'adaptation aidera à préserver et à renforcer la compétitivité économique de notre province, le bien-être des citoyens et la résilience des collectivités.

La planification des risques et de l'adaptation au climat peut être intégrée complètement au processus décisionnel provincial; toutefois, même si le gouvernement provincial a un rôle important à jouer dans l'acquisition de la résilience aux changements climatiques du Nouveau-Brunswick, bon nombre des décisions importantes seront prises au niveau local. Les urbanistes, les propriétaires fonciers, les administrations locales, les Premières Nations, les propriétaires d'infrastructures, les entreprises, les groupes communautaires et environnementaux ainsi que les gestionnaires de ressources ont tous besoin de renseignements et d'outils importants relatifs au climat et à l'adaptation pour les orienter.

Comprendre les effets des changements climatiques

Il est essentiel de mesurer les changements climatiques et ses effets au Nouveau-Brunswick et de faire des projections des tendances futures pour être en mesure d'accroître la résilience dans nos collectivités et nos infrastructures provinciales et de gérer nos ressources naturelles. Les bâtiments, les routes, les ponts, les lignes électriques, les systèmes de communication et les systèmes de drainage doivent être conçus et construits pour résister aux conditions climatiques anticipées. La gestion des forêts, des terres agricoles et des autres ressources doit reposer sur des renseignements fiables sur les changements climatiques.

Il est donc essentiel de mettre en place un solide système de surveillance et de collecte d'information qui débouche sur des données fiables. Par exemple, il est important de comprendre les causes, la fréquence, la gravité et les conséquences des inondations attribuables au risque accru associé aux niveaux d'eau élevés et à l'érosion le long des côtes et des rivières.

Le gouvernement provincial va :

- 66 - **Renforcer les capacités de recherche sur les effets des changements climatiques en définissant les priorités de recherche et en favorisant une collaboration accrue et l'échange de renseignements entre les partenaires (p. ex. : établissements universitaires, autres régions, gouvernement fédéral, ONG).**

- 67 - *Élaborer une approche mieux coordonnée pour suivre les changements touchant l'environnement physique (p. ex. la température, les précipitations, les niveaux de la mer et la migration de parasites et d'espèces envahissantes) en collaboration avec d'autres partenaires afin d'être en mesure de créer de futurs modèles climatiques;*
- 68 - *Obtenir les prévisions les plus récentes sur les changements climatiques pour toutes les régions de la province et s'assurer que la capacité de modélisation nécessaire existe afin d'appuyer la prise de décisions, y compris la planification.*
- 69 - *Obtenir et rendre publiques les données LiDAR pour la cartographie des élévations de terrain pour une utilisation dans tous les secteurs relativement à la planification des futures conditions climatiques, particulièrement pour la cartographie des risques d'inondation et l'érosion côtière.*
- 70 - *Soutenir le développement d'outils analytiques et pédagogiques, afin d'aider les collectivités, les propriétaires des infrastructures (routes, lignes électriques, etc.) et le secteur des ressources naturelles à cerner leurs vulnérabilités et à prendre des mesures d'adaptation.*

Construction d'infrastructures pouvant résister aux changements climatiques

Les infrastructures jouent un rôle crucial dans le bien-être social, économique et écologique. Elles fournissent des services essentiels aux collectivités et aux entreprises, notamment l'eau, l'électricité, l'agriculture, les hôpitaux et autres installations de soins de santé, les écoles, les réseaux de transport, les télécommunications et la protection contre les éléments. Les répercussions des changements climatiques peuvent aussi contribuer à des perturbations de la circulation sur les routes, les ponts et les voies ferrées ainsi qu'aux aéroports et à l'accroissement des frais d'entretien et de réparation des infrastructures. Les perturbations liées à la productivité, aux infrastructures commerciales cruciales, à la production d'électricité et aux chaînes d'approvisionnement seraient lourdes de conséquences pour un grand nombre de secteurs économiques, de services aux consommateurs et aux entreprises.

Il y a de solides raisons en faveur de l'intégration des facteurs liés aux changements climatiques dans toute prise de décision relative aux infrastructures. Des sommes considérables sont dépensées annuellement sur des infrastructures existantes et nouvelles, par tous les gouvernements et le secteur privé. De faire en sorte que ces importants investissements de longue durée résistent aux changements climatiques permet des économies à long terme et offre des possibilités de mettre en œuvre des approches qui se veulent novatrices. Cela comprend la prise en compte de différents types d'infrastructures (p. ex. des constructions rigides en comparaison à des milieux naturels), ainsi que la conception, l'emplacement, le mode d'exploitation, l'entretien et l'aliénation des biens liés aux infrastructures.

Le gouvernement provincial va :

- 71 - *Promouvoir et utiliser les milieux naturels (p. ex. : forêts, terres humides, marais salés, plaines inondables) comme outil important pour atténuer les répercussions des changements climatiques.*
- 72 - *Veiller à ce que les répercussions des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes soient prises en compte dans toutes les décisions relatives aux infrastructures et lors de l'évaluation du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure (conception, construction ainsi qu'exploitation et entretien).*
- 73 - *Travailler en collaboration avec les propriétaires d'infrastructures provinciales (p. ex. ministère des Transports et de l'Infrastructure, Énergie NB, Bell Aliant) afin de faire en sorte que les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts pour toutes les infrastructures essentielles d'ici à 2020.*
- 74 - *Travailler en collaboration avec les municipalités pour évaluer les vulnérabilités des infrastructures essentielles (p. ex. les réseaux d'approvisionnement en eau potable et les systèmes de traitement des eaux usées) et s'assurer qu'elles sont adaptées aux effets des changements climatiques.*
- 75 - *Élaborer des lignes directrices pour la prise en compte des changements climatiques dans la prise de décisions relatives aux infrastructures.*

Appui à la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire

L'adaptation à l'échelle communautaire comprend généralement un examen systématique de la nature et de l'envergure attendues des changements climatiques qui toucheront la collectivité et des vulnérabilités qui en découleront (p. ex. : l'inondation d'une rue principale bloque l'accès à l'hôpital). Il est ensuite possible de répertorier les situations et de les classer en ordre de priorité selon leur niveau de risque. Des solutions peuvent être présentées par la suite.

Divers acteurs au Nouveau-Brunswick participent déjà à la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire. Ces pionniers ont acquis une certaine expertise dans le domaine et devraient faire part de leur expérience à d'autres personnes. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle essentiel au Nouveau-Brunswick pour ce qui est d'orienter les collectivités dans la planification de l'adaptation. Même s'il y a eu une augmentation du nombre des collectivités qui participent à la planification de l'adaptation, il y a encore un travail considérable à faire avant que toutes les collectivités pèsent les répercussions des conditions climatiques anticipées et élaborent des plans pour les aborder.

Le gouvernement provincial va :

- 76- *Assurer un soutien aux ONG et aux partenaires communautaires locaux afin qu'ils puissent continuer à guider les collectivités dans la planification de l'adaptation.*
- 77- *Mettre en application progressivement la préparation et la mise en œuvre obligatoires de plans d'adaptation aux changements climatiques pour les collectivités qui présentent des demandes de financement provincial visant l'infrastructure. Soutenir le renforcement des capacités, afin de permettre cette mesure et élaborer des lignes directrices pour aider à préparer les plans d'adaptation requis.*
- 78- *Planifier des mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale et habiliter les commissions de services régionaux à coordonner cet exercice.*
- 79- *Inclure dans la prochaine modernisation de la Loi sur l'urbanisme et de la Loi sur les municipalités la capacité de répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités d'adaptation.*
- 80- *Mettre en œuvre des énoncés d'intérêt provincial en vertu de la Loi sur l'urbanisme pour établir des normes et des exigences provinciales visant la lutte contre les changements climatiques à l'échelle communautaire.*
- 81- *Travailler en collaboration avec les cités du Nouveau-Brunswick afin de faire en sorte que les évaluations des vulnérabilités et les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2020.*
- 82- *Travailler en collaboration avec les municipalités et les commissions de services régionaux afin de faire en sorte que les évaluations des vulnérabilités et les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2020 pour nos municipalités qui comportent les plus grands risques.*

Adaptation des ressources naturelles et de l'agriculture

Les Néo-Brunswickois dépendent largement des ressources naturelles, dont les arbres, l'eau, la terre, les pêches et la faune, ainsi que de nos ressources agricoles; des ressources qui sont toutes influencées par le climat. Notre économie est donc particulièrement vulnérable aux changements climatiques.

La valeur des infrastructures naturelles est de plus en plus reconnue (entre autres, les terres humides, les plaines inondables, les dunes, les zones boisées et les zones tampons naturelles) dans la protection des collectivités et des infrastructures cruciales qui se trouvent dans des zones à risque élevé, tels que les littoraux et les plaines inondables.

Le gouvernement provincial va :

- 83- *Intégrer les connaissances sur les changements climatiques dans les plans d'exploitation des terres de la Couronne, la planification sylvicole et tous les plans de gestion forestière.*

- 84- *Travailler en collaboration avec les gestionnaires des ressources naturelles afin de faire en sorte que les plans d'adaptation aux changements climatiques soient prêts d'ici à 2022 pour faire face aux principales menaces liées aux changements climatiques.*
- 85- *Appuyer la recherche concernant les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture et examiner les possibilités de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés commerciaux découlant des conditions de croissance changeantes.*
- 86- *Encourager une plus grande attention aux changements climatiques dans les futures ententes fédérales-provinciales-territoriales de financement.*
- 87- *Prendre des mesures pour favoriser des pratiques agricoles qui encouragent la santé des sols et qui réduisent les risques d'érosion.*
- 88- *Établir un programme d'aide à la restauration des bandes riveraines dans les régions agricoles, étant donné l'importance de ces bandes entre les zones d'activité agricole et les cours d'eau pour freiner l'érosion et les eaux de ruissellement lors de phénomènes météorologiques extrêmes.*
- 89- *Reconnaître l'importance des écosystèmes (p. ex. : terres humides, forêts, sols, dunes, marais salés côtiers) pour ce qui est d'atténuer les répercussions des changements climatiques et tenir compte, dans l'aménagement du territoire, des écoservices (p. ex. : régulation de la température, maintien de la qualité de l'air, réduction de l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau, réduction des inondations, etc.).*
- 90- *Tout en équilibrant l'économie et l'environnement, établir comme cibles des mesures d'adaptation pour les espèces, les habitats et les paysages les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et s'y concentrer; assurer la connectivité entre les milieux naturels afin de permettre la migration des espèces.*
- 91- *Élaborer des lignes directrices à l'intention des promoteurs de projets afin de tenir compte des changements climatiques anticipés dans les études d'impact sur l'environnement.*
- 92- *Travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral pour :*
 - a- *assurer la présence d'un nombre suffisant de ports et de quais de refuge aux fins de protection en cas de tempête;*
 - b- *ajuster les dates des saisons de pêche en fonction des conditions maritimes changeantes;*
 - c- *agir plus rapidement en vue de profiter des nouvelles pêches qui se peuvent se présenter dans les eaux du Nouveau-Brunswick.*

Réduction des dangers liés au climat

Les changements climatiques contribuent aux événements météorologiques extrêmes et catastrophiques pratiquement partout au Canada, y compris la probabilité d'inondation, de feu de forêt, de sécheresse, de chaleur et de vent.

Les dangers et les risques de catastrophes ont toujours été préoccupants; toutefois, les changements climatiques imposent une adaptation à des événements plus intenses et plus fréquents. Par le passé, les réactions aux catastrophes ont été réactives, mais des expériences récentes ont démontré l'avantage d'investir dans des mesures de prévention proactives.

La réduction des risques de catastrophes et les efforts d'adaptation peuvent se compléter afin de protéger la société contre les répercussions du climat et mieux positionner les collectivités pour réduire et gérer plus généralement les impacts des catastrophes. De plus, la planification de l'utilisation du territoire est un outil puissant pour aider à réduire les répercussions des catastrophes naturelles, et elle peut éclairer les décisions liées à la reconstruction et aux endroits à choisir pendant la reprise après les catastrophes.

Le gouvernement provincial va :

- 93 - *Veiller à ce que les programmes provinciaux d'aide financière en cas de catastrophe et les produits d'assurance tiennent compte des changements climatiques.*
- 94 - *Tenir compte des conditions climatiques anticipées lorsque des décisions sont prises de remplacer ou de réparer toute infrastructure par suite d'une catastrophe naturelle (« mieux reconstruire » ou relocaliser).*
- 95 - *Continuer d'encourager et d'appuyer les occasions d'échanger de l'information entre les praticiens de l'adaptation, le grand public et les responsables de la gestion des situations d'urgence dans le but d'accroître notre résilience collective.*
- 96 - *Renouveler et bonifier les données sur les risques d'inondation et la cartographie, et s'assurer que ces outils de prévision incorporent les effets anticipés des changements climatiques parallèlement à l'élaboration d'une politique provinciale sur le climat et les risques d'inondation.*
- 97 - *Examiner la relation entre les conditions du bassin hydrographique, de l'utilisation du territoire et des débits de pointe associés aux précipitations extrêmes.*
- 98 - *Encourager l'industrie de l'assurance à offrir aux propriétaires d'habitation dans les zones où le risque d'inondation est élevé une assurance contre les inondations et faire connaître les produits offerts.*

Réduction des répercussions des changements climatiques sur la santé publique

Les changements climatiques accroissent les risques pour la santé et le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick. Ces risques peuvent être atténués en mettant l'accent sur la prévention (p. ex., soutenir la recherche, renforcer les capacités et sensibiliser la population afin de promouvoir la santé et le bien-être ainsi que déployer des efforts afin de réduire les risques), puis sur les solutions efficaces aux répercussions du climat (p. ex., offrir des services et des interventions en matière de soins de santé, tels que des outils d'avertissement en cas de périodes de chaleur accablante ou de fumée de feu de forêt). Bien qu'il y ait du travail en cours à ce chapitre, il sera important de miser sur ces efforts et d'amplifier ceux-là au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial va :

- 99 - *Élaborer une stratégie de communication en santé publique et continuer de collaborer à l'éducation du public et des autres intervenants, au sujet des répercussions des changements climatiques sur la santé humaine.*
- 100 - *Appuyer les recherches en cours sur les dangers pour la santé liés au climat, notamment sur la qualité de l'eau potable et sur sa quantité, sur les risques accrus d'incidents liés à la chaleur, sur les conséquences psychologiques et physiologiques des phénomènes météorologiques extrêmes et sur la propagation potentielle de maladies à vecteur.*
- 101 - *Continuer de mettre en œuvre et de soutenir un système d'avertissement et d'intervention en cas de périodes de chaleur accablante (SAIPCA) pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.*
- 102 - *Explorer, puis soutenir en partenariat avec d'autres ministères, le développement d'outils de surveillance de la santé, au regard de la morbidité, de la mortalité et du stress de santé mentale chez le public après une température extrême.*
- 103 - *Explorer et soutenir, en partenariat avec d'autres ministères, des organismes fédéraux et municipalités, le développement de nouveaux outils avertisseurs de dangers pour la santé publique et qui sont reliés aux changements climatiques, telles la chaleur extrême, la qualité de l'air, la fumée de feu de forêt, les maladies vectorielles, etc.*
- 104 - *Évaluer les risques pour la santé publique en ce qui a trait à la qualité et à la quantité d'eau potable, au risque accru d'incidents liés à la santé, aux traumatismes psychologiques et physiologiques attribuables aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la propagation potentielle de maladies à vecteur.*

Possibilités économiques

Une approche intégrée, pour l'ensemble de l'économie et dans le but de créer des emplois et de piloter l'innovation dans tous les secteurs et régions, est requise pour la croissance de l'économie du Nouveau-Brunswick, afin d'atteindre les objectifs des émissions de GES et pour améliorer la performance environnementale globale. Il a été dit au comité que les changements climatiques sont déjà évidents au Nouveau-Brunswick, sous forme de températures plus élevées, de précipitations plus intenses et d'un niveau de la mer plus élevé. Même si des réductions importantes sont apportées aux GES, les répercussions des changements climatiques continueront de se faire sentir par les gens du Nouveau-Brunswick durant des décennies.

Les innovations et les progrès technologiques sont essentiels pour accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En dépit de la croissance du secteur des technologies propres, le Nouveau-Brunswick est actuellement confronté à des défis en ce qui a trait aux innovations à faibles émissions de carbone, particulièrement sur le plan de la commercialisation des technologies.

Des possibilités se présenteront pour certains secteurs au fur et à mesure des changements climatiques, et le Nouveau-Brunswick doit se préparer à en tirer profit, particulièrement en ce qui concerne les secteurs de l'agriculture et du tourisme. De plus, le Nouveau-Brunswick est un chef de file en matière d'adaptation de différentes manières, et des possibilités de faire une plus grande promotion de nos outils et de nos approches pourraient s'offrir.

Le gouvernement provincial va :

- 105 - *Concevoir et exécuter une stratégie d'accélération des technologies propres, qui mise sur de la recherche préliminaire des innovations, du développement et des démonstrations (R. et D.); accélère la commercialisation des technologies propres; encourage davantage l'adoption de technologies propres; améliore les relations et la collaboration entre les besoins du marché commercial et l'expertise en recherche, afin d'accélérer le développement et l'utilisation de solutions de technologies propres et à faibles émissions de carbone.*
- 106 - *Créer les conditions propices à la croissance et à la création d'emplois dans les domaines des technologies propres, des produits et des services liés aux changements climatiques, et ce, dans tous les secteurs tels que le logement, l'agriculture, la foresterie, la fabrication, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les technologies de l'information et les transports.*
- 107 - *Soutenir une culture de l'innovation pour saisir les possibilités économiques qu'offrent les changements climatiques, comme les outils et les approches en matière d'adaptation mis au point au Nouveau-Brunswick qui sont commercialisables ailleurs.*
- 108 - *Travailler avec le secteur du tourisme et des loisirs pour saisir les possibilités qu'offrent les changements climatiques et promouvoir le Nouveau-Brunswick comme destination de classe mondiale.*
- 109 - *Profiter des grandes possibilités financières qui existent en réduisant les coûts de l'énergie et du potentiel de réinvestissement des économies dans l'économie du Nouveau-Brunswick.*

Responsabilisation et présentation de rapports

La responsabilisation par la mesure, la présentation de rapports et la vérification des progrès accomplis devient un élément important des plans d'action sur les changements climatiques et revêt une importance accrue dans les accords internationaux sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La présentation de rapports permet au gouvernement provincial de suivre l'évolution de l'adaptation aux changements climatiques et de déterminer l'efficacité des initiatives de réduction des GES.

La plupart des mesures de progrès accomplis dans l'adaptation aux effets des changements climatiques tendent à se concentrer sur les mesures de mise en œuvre à court terme, comme le nombre de plans d'adaptation ou des vulnérabilités achevés. La véritable mesure des progrès accomplis en matière d'adaptation est de déterminer si un élément a renforcé ou non la capacité d'adaptation d'une collectivité ou de la province. Cette dernière mesure est

un objectif plus complexe et à long terme. Le gouvernement provincial continuera de rendre compte des mesures à court terme tout en s'efforçant d'élaborer une mesure plus complète de la capacité d'adaptation à long terme.

Il est nécessaire de connaître le profil provincial de consommation d'énergie et d'émissions de GES pour pouvoir suivre les progrès réalisés dans la réduction des GES et évaluer les possibilités de réduire davantage les émissions.

Le gouvernement provincial va :

- 110 - *Continuer de publier des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action et les plans de travail annuels.*
- 111 - *Établir un comité permanent de l'Assemblée législative sur les changements climatiques afin de recevoir :*
 - a - *des rapports annuels sur les progrès réalisés concernant la lutte aux changements climatiques;*
 - b - *des rapports annuels sur les recettes, les dépenses et le rendement du fonds spécial destiné aux changements climatiques;*
 - c - *la rétroaction du conseil consultatif plurilatéral concernant le fonds sur le climat et sur les progrès réalisés pour faire face aux changements climatiques.*
- 112 - *Utiliser la modélisation économique et énergétique à long terme pour assurer un suivi des émissions de GES, les prévoir et en rendre compte.*
- 113 - *Élaborer et mettre en œuvre un système de gestion de l'énergie pangouvernemental afin de veiller à ce que tous les ministères soient tenus responsables de la consommation d'énergie et des émissions de GES correspondantes.*
- 114 - *Encourager les gouvernements locaux et les entreprises à assurer la gestion des émissions de GES et la présentation de rapports à leur sujet.*
- 115 - *Rendre compte du nombre de collectivités disposant d'évaluations des vulnérabilités liées aux changements climatiques et de plans d'adaptation achevés et des progrès accomplis vers leur mise en œuvre.*
- 116 - *Effectuer des recherches et des analyses en collaboration avec des experts universitaires et d'autres administrations afin de développer un moyen de mesurer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et de rendre compte des progrès accomplis.*

Financement de la lutte contre les changements climatiques

Il est essentiel d'avoir du financement spécialisé pour des projets liés aux changements climatiques, afin de collaborer à des interventions continues et ambitieuses permettant d'aborder les changements climatiques. Il faudra que le financement serve à des projets d'adaptation et d'atténuation.

Le gouvernement provincial va :

- 117 - *Créer et administrer un fonds pour les changements climatiques dans le but de :*
 - a - *voir à ce que les recettes découlant des prix du carbone soient réinvesties pour les consommateurs et dans les secteurs économiques, afin de réduire les émissions (conservation de l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables) et faciliter l'adaptation aux changements climatiques;*
 - b - *s'assurer que les dépenses concordent avec les priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques;*
 - c - *considérer toutes les possibilités et les fonds provinciaux et fédéraux, afin de renforcer l'effet de levier du fonds pour les changements climatiques.*
- 118 - *Prévoir un financement pluriannuel pour les initiatives liées au climat.*

Dans les années à venir

Notre gouvernement s'est engagé à s'acquitter de ses obligations morales pour aider à faire face aux changements climatiques, tout en veillant à placer notre province sur une courbe de croissance économique à court, à moyen et à long terme. Après avoir pris en considération l'avis des gens du Nouveau-Brunswick soumis au Comité spécial sur les changements climatiques que nous avons mis sur pied, nous procédons maintenant à la mise en place d'un plan d'action qui mènera à de clairs résultats.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick est notre plan pour réduire les émissions et bâtir une résilience en s'adaptant aux changements climatiques, tout en assurant la croissance économique du Nouveau-Brunswick. Ce plan nous aidera à effectuer la transition vers une économie qui se veut plus robuste, plus diversifiée et plus compétitive; un plan comportant de nouveaux emplois, de nouvelles technologies et de nouvelles exportations, tout en soutenant nos familles et nos collectivités.

Le plan est un engagement que le Nouveau-Brunswick fera sa part dans la lutte aux changements climatiques en adoptant une approche propre au Nouveau-Brunswick pour répondre à nos besoins particuliers. Le travail d'importance entrepris par les collectivités, les citoyens et les gouvernements donne place à l'optimisme en face des défis que présentent les changements climatiques et la grande portée de mesures requises pour relever ces défis. Des efforts de grande portée commencent maintenant et se poursuivront tout au long du long terme. Il faudra du temps et il y aura des défis à relever, mais avec la participation de tous les gens du Nouveau-Brunswick, nous pouvons réaliser nos engagements.